



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.515/25

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 septembre 2021
Français
Original : Anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Téléconférence, 10 - 17 septembre 2021

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion, y compris les projets de décisions

Résultats de la 8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique : Conclusions et recommandations (vidéoconférence, 9 septembre 2021).

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2021



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.514/12

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 septembre 2021
Français
Original : Anglais

8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Vidéoconférence, 9 septembre 2021

NOTE DU SECRETARIAT :

L'annexe à la présente note contient les conclusions et recommandations convenues de la 8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique, 9 septembre 2021, telles qu'adoptées par la réunion.

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Conclusions et recommandations de la 8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2020/2022, la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique s'est tenue le 9 septembre 2021 par vidéoconférence.
2. À la suite de l'examen et des discussions de tous les points de l'ordre du jour, le Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp CG) est convenu des conclusions et recommandations suivantes :

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique

3. Les participants à la réunion ont reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche par écosystème et des décisions connexes des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles, en particulier les travaux préparatoires et la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance par les Parties contractantes et la transmission des données connexes de qualité assurée.
4. Considérant l'importance primordiale du suivi de la communication des données conformément à plusieurs décisions de la COP19, 20 et 21, les participants à la réunion ont appelé toutes les Parties contractantes à répondre à l'appel à données lancé par le Secrétariat en juin 2020, conformément au calendrier accepté.
5. La réunion a donné lieu à une discussion sur les éléments et la proposition sur les moyens et les approches possibles pour renforcer le mécanisme de gouvernance établi pour guider la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique et y contribuer. Il a été recommandé que la composition du groupe de coordination de l'approche écosystémique soit généralement reconfirmée au niveau des points focaux du PAM et que la réunion se tienne annuellement en ligne pour examiner les progrès et discuter des orientations politiques liées à la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique, ainsi que tous les documents connexes destinés à être soumis aux COP et/ou documents techniques ayant un impact sur les politiques. Le reste de la documentation technique pourrait être laissé à l'examen et à l'approbation des CORMON et des points focaux des composantes respectives, selon les besoins et conformément à leurs mandats
6. Les participants à la réunion ont approuvé la proposition du secrétariat de renforcer le CORMON en ajoutant à leur mandat les éléments importants/aspects scientifiques du mandat du CORGEST ; ils reconnaissent la valeur ajoutée du travail des groupes de travail en ligne, étant entendu qu'il s'agit d'arrangements flexibles visant à soutenir et à faciliter le travail des CORMON et du Secrétariat et de travailler selon des directives claires et un calendrier venant des CORMON. Les participants ont aussi approuvé la poursuite du CORESA sur une base ad hoc en considérant la possibilité d'étendre son mandat pour couvrir les aspects socio-économiques de l'évaluation et les programmes de mesures connexes (Annexe I).
7. Les participants à la réunion ont convenu de transmettre à la réunion des PF PAM pour examen l'annexe contenue dans ces conclusions et recommandations pour inclusion dans le projet de décision IG.25/3 sur la Gouvernance. La réunion a également demandé au Secrétariat de poursuivre les travaux sur la préparation des termes de référence (TdR) au cours du prochain exercice biennal afin de mieux préciser la portée, le mandat et la composition du mécanisme de gouvernance de l'EcAp Groupe de coordination EcAp, groupes de travail CORMON en ligne et CORESA, y compris la relation entre les CORMON et les groupes de travail en ligne en vue de l'examen de la réunion du GC EcAp en 2022.
8. Enfin, les participants à la réunion apprécient le travail entrepris par les CORMON au cours du dernier exercice biennale, qui a permis de traiter des questions importantes pour la mise en œuvre et le

développement de l'IMAP, de l'interface entre la science et la politique (ISP) et du renforcement de la collaboration régionale et sous-régionale.

9. Les participants à la réunion reconnaissent l'effort fait pour renforcer les synergies avec les travaux pertinents sur la surveillance et l'évaluation entrepris par les mers régionales au niveau mondial et régional, la directive-cadre stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne en vue de bénéficier des bonnes pratiques existantes et des enseignements tirés et de projeter les travaux méditerranéens pour la mise en œuvre de l'IMAP, notant que seules les parties contractantes qui sont membres de l'UE sont liées par les exigences et les outils de la DCSMM.

10. La réunion a demandé au Secrétariat de développer, en collaboration avec les partenaires concernés, une liste d'indicateurs communs, les spécificités de la surveillance et de l'évaluation du réseau alimentaire marin (EO4) et de l'intégrité des fonds marins (EO6).

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023

11. Les participants ont examiné le document de travail UNEP/MED WG.514/04 « Mise en œuvre de la feuille de route pour le MED QSR 2023 », s'appuyant sur UNEP/MED WG.514/Inf.8. Les participants à la réunion ont remercié le Secrétariat pour son travail et ont appelé les Parties contractantes, les CORMON, le Secrétariat et la composante PAM à continuer à travailler efficacement pour mener à bien le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) comme indiqué dans sa feuille de route approuvée par la COP21 à Naples en Italie. La réunion a demandé aux Parties contractantes de soumettre leurs données au système d'information IMAP.

12. Les participants à la réunion ont également apprécié le travail entrepris pour impliquer plusieurs partenaires dans le processus de préparation du QSR MED 2023, en particulier la communauté scientifique sous la direction substantielle de CORMON et la coordination du Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour : Approche et structure d'élaboration du QSR MED 2023 et stratégie de communication et de visibilité

13. Les participants à la réunion ont examiné et approuvé le document de travail UNEP/MED WG.514/05 « Méthodologie, plan, structure et contenu du QSR MED 2023 » tel qu'il figure dans ces conclusions et recommandations, recommandant un certain nombre d'ajustements, notamment l'ajout du bruit sous-marin ; refléter la manière dont le DPSIR sera abordé au niveau de l'OE ; renforcer le lien entre l'hydrographie et la biodiversité notamment en ce qui concerne les habitats ; et explorer la possibilité d'inclure l'intégrité du fond marin, reconnaissant que l'EO6 était en cours de développement avec des liens clairs entre la fiche d'information sur les indicateurs communs, pour entreprendre une évaluation pour la composante biodiversité, c'est-à-dire pour les espèces D'autres ajustements sont indiqués à l'annexe II.

14. Les participants à la réunion ont examiné et approuvé avec des changements mineurs le document de travail UNEP/MED WG.514/06 ainsi que les activités prioritaires et les possibilités de diffuser largement et de donner une grande visibilité au QSR MED 2023 aux échelles régionale et mondiale afin de promouvoir les conclusions du QSR MED 2023 sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens, dans le but de soutenir une gestion marine et côtière fondée sur des données probantes, et de préconiser des politiques et des mesures basées sur le renforcement des connaissances afin de soutenir les efforts visant à atteindre le bon état écologique en Méditerranée, et promouvoir une évaluation harmonisée entre les mers régionales (annexe III).

Point 6 de l'ordre du jour : Éléments d'orientation technique sur la mise en œuvre de l'IMAP : Critères et échelles d'évaluation, seuils, valeurs de référence

15. Les participants à la réunion ont examiné le document de travail UNEP/MED WG.514/07 « Valeurs de référence mises à jour et proposition de valeurs seuils pour l'Indicateur commun 22 de l'IMAP ». Les participants à la réunion ont remercié le Secrétariat d'avoir mis à jour les valeurs de base et d'avoir proposé des valeurs de seuil conformément à une méthodologie commune. Ils ont approuvé le document de travail

UNEP/MED WG.514/07 ainsi que les valeurs de base et les valeurs de seuil proposées pour l'indicateur commun 22 de l'IMAP et a recommandé sa soumission à la COP22 pour adoption (Annexe IV).

16. Les participants à la réunion ont examiné les documents de travail sur les concentrations de fond (évaluation) (BC/BAC) pour l'indicateur commun 17 et l'approche améliorée des critères d'évaluation environnementale pour les indicateurs communs 17, 18 et 20 de l'IMAP (UNEP/MED WG.514/8, s'appuyant sur UNEP/MED WG.514/Inf.9). Les participants à la réunion ont apprécié le travail entrepris par le Secrétariat et ont pris note du document avec la compréhension qu'il y a un processus de validation avec les CORMON, et sur la base de cette information, de l'utiliser comme base pour le développement et le test des méthodologies pour l'évaluation du bon état écologique liés aux objectifs écologiques 9 et 10 dans le cadre de la préparation des contributions pour le QSR MED 2023. Cela dépendra de l'avancement de la communication des nouvelles données par les parties contractantes dans le Système d'information de l'IMAP et de leur soutien par le biais du groupe de travail sur les contaminants concernant l'analyse et le test des valeurs proposées des critères d'évaluation pour l'application de la méthodologie d'évaluation du bon état écologique.

17. Les participants à la réunion ont examiné les documents de travail sur la méthodologie des critères d'évaluation pour l'indicateur commun 13 de l'IMAP : Application pilote dans la sous-région Adriatique (UNEP/MED WG.514/9, s'appuyant sur UNEP/MED WG.514/Inf.10). Les participants à la réunion ont apprécié le travail entrepris par le Secrétariat et ont pris note du document avec la compréhension qu'il y a un processus de validation avec les CORMON, et sur la base de cette information, de l'utiliser comme base pour progresser dans la définition des critères d'évaluation pour l'azote inorganique dissous (NID) et le phosphore total (TP) dans le cadre de la préparation des contributions pour le QSR MED 2023. Cela dépendra des progrès réalisés dans la communication des nouvelles données par les Parties contractantes dans le Système d'information de l'IMAP et de l'aide apportée par le Groupe de travail sur l'eutrophisation en ce qui concerne l'élaboration et l'essai des approches méthodologiques proposées pour établir les valeurs limites, y compris les approches statistiques pertinentes, adaptées à des zones spécifiques des sous-régions méditerranéennes.

18. Les participants à la réunion ont salué les progrès accomplis en ce qui concerne les échelles d'évaluation, les valeurs de référence et les valeurs seuils pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 relatifs aux mammifères marins et aux tortues de mer (UNEP/MED WG.514/inf.11 et WG.514/inf.12) et ont encouragé le SPA/RAC et le CORMON sur la biodiversité à poursuivre leurs travaux, notamment par la mobilisation de l'expertise nationale via le groupe de travail informel en ligne, et à utiliser les résultats pour la préparation des contributions au QSR MED 2023.

19. Les participants à la réunion ont approuvé les fiches d'orientation révisées pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes, telles qu'annexées à ces conclusions et recommandations, et ont demandé au Secrétariat de l'utiliser pour le développement du QSR MED 2023.

Point 7 de l'ordre du jour : Politique relative aux données de l'IMAP

20. Les participants à la réunion ont examiné le document de travail UNEP/MED WG.514/11 « Éléments de la politique des données IMAP ». Ils ont par ailleurs noté que des annexes métriques spécifiques relatives à tous les flux de données du PAM/PNUE gérés par l'INFO/RAC seront élaborées au cours du prochain exercice biennal et viendront compléter la politique générale des données du PAM. Ils ont également demandé aux Parties contractantes de donner le maximum de disponibilité et de priorité à la participation au processus de définition de la politique de données IMAP afin d'établir une gestion commune et efficace des données pour réaliser et partager la base de connaissances essentielle pour la mer Méditerranée nécessaire pour le prochain QSR. Enfin, ils ont approuvé la politique de données de l'IMAP telle qu'annexée à ces conclusions et recommandations et ont recommandé sa soumission à la COP22 pour adoption.

21. Réaffirmant le rôle central des points focaux de l'INFO/RAC dans la coordination du réseau d'utilisateurs IMAP pour faciliter et harmoniser la collecte et le partage des données de surveillance IMAP, les participants à la réunion ont examiné et approuvé le document PNUE/MED WG.514/11 tel que contenu dans les conclusions et recommandations de cette réunion, et s'est félicité de l'élaboration (au cours de

l'exercice biennal 2022-2023) d'une politique de données IMAP spécifique en tant que complément de la politique de données du PAM soumise à la réunion des points focaux du PAM.

22. Les participants à la réunion ont apprécié le travail accompli par le service d'assistance IMAP du INFO/RAC, fournissant et assurant un soutien technique continu aux Parties contractantes (PC) pour faciliter la compréhension, l'accès et l'utilisation du système d'information IMAP et s'est engagé à fournir la disponibilité aux participer aux réunions de formation/assistance en cours organisées par l'INFO/RAC.

23. Les participants à la réunion se sont félicités de l'engagement des Parties contractantes dans les rapports de l'IMAP et a convenu d'informer en temps opportun le Secrétariat et les composantes du PAM de l'état d'avancement de la disponibilité des données de suivi dans chaque pays, des sources utilisées et du niveau de soumission en cours afin de pour faciliter le soutien approprié par le Secrétariat et les Composantes du PAM.

24. Les participants à la réunion ont pris note que le système d'information MED POL n'est plus opérationnel et que les flux de données existants de MED POL ont été remplacés par la soumission de données correspondantes au système d'information IMAP (indicateurs communs de pollution et de déchets marins). La réunion a encouragé les Parties contractantes à vérifier la disponibilité des données antérieures, converties et transférées par l'INFO/RAC du système d'information MED POL au système d'information IMAP et à rapporter les données qu'il contient conformément aux nouveaux modèles de normes de données, dans le cas de nouvelles données ou pour les données passées jamais partagées

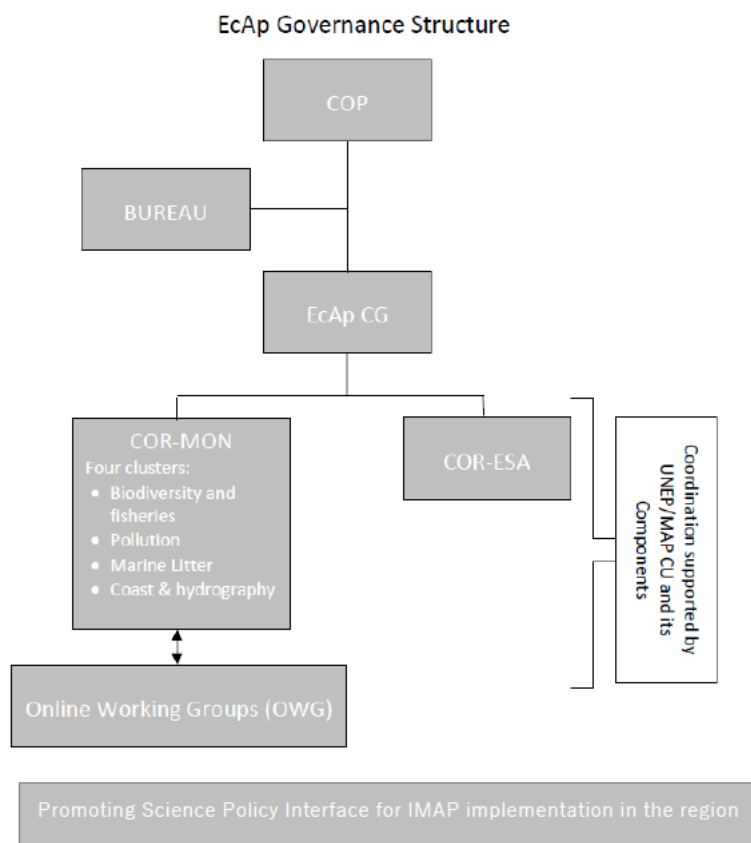
Autres questions

25. Les participants à la réunion ont demandé au Secrétariat de préparer et de diffuser le calendrier des réunions en vue de mobiliser l'intérêt et la participation opportune des PC et des partenaires.

Clôture de la réunion

26. Le Président a clôturé la réunion le jeudi 9 septembre 2021 à 18 h 30.

Annexe I Structure de gouvernance de l'EcAp



Le Groupe de coordination EcAp (GC EcAp) composé des Points Focaux du PAM intègre et guide les travaux dans le cadre de la Convention de Barcelone : intègre et donne des orientations aux travaux menés dans le cadre de la Convention de Barcelone :

- a) Dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en s'assurant que tous les éléments de cette mise en œuvre sont pris en compte, en évaluant les priorités et les implications des ressources ; et
- b) En coordonnant le rôle facilitateur du PAM/PNUE, en appui aux Parties contractantes dans leur mise en œuvre de l'EcAp

Deux Groupes de correspondance sont constitués dans le processus de mise en œuvre de l'EcAp en Méditerranée et en appui au Groupe de coordination EcAP :

1. Le Groupe de correspondance sur la surveillance (**COR-MON**) composé d'experts nationaux désignés par les Parties contractantes et coordonné par l'Unité de coordination du PAM/PNUE et du MED POL, s'emploie à assurer un traitement efficace, des discussions et une analyse approfondies sur la surveillance et l'évaluation intégrées,.
2. Le groupe de correspondance sur l'analyse sociale et économique (**COR-ESA**) est composé d'experts nationaux désignés par les Parties contractantes et d'experts invités, et il est coordonné par l'Unité de coordination du PAM/PNUE et le CAR/PB. Il développe une analyse socio-économique des utilisations des écosystèmes marins en mettant l'accent sur des secteurs prioritaires tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les activités récréatives,

l'industrie pétrolière et l'exploitation offshore et traiter le cas échéant les aspects socio-économiques liés à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de mesures pour atteindre/maintenir un bon état environnemental (BEE) »

- 3. Les Groupes de travail informels en ligne (GTO) sont composés d'experts et de scientifiques nommés par les Parties contractantes et d'experts mobilisés par le Secrétariat et les Composantes du PAM. La composition devrait être limitée en nombre, avec une représentation géographique bien équilibrée. L'ordre du jour des GTO informels et le calendrier de leur opérationnalisation sont définis par les CORMON respectifs. L'OWG informel relève du CORMON et ne remplace pas les CORMON.*
- 4. Interface science-politique (SPI). Tous les efforts devraient être faits pour promouvoir la SPI pour la mise en œuvre de l'IMAP en Méditerranée.*

Annexe II

Méthodologie, plan, structure et contenu du MED QSR 2023

Liste des Abréviations / Acronymes

AMP	Aire marine protégée
ASPIM	Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne
BEE	Bon état écologique
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
CAR/INFO	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
CAR /PAP	Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires
CE	Commission européenne
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CdP	Conférence des Parties
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
CRF GIZC	Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières
DCSMM	Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
DPSIR	Conducteur-Pression-État-Incidence-Réponse
EcAp	Approche écosystémique
ENI	Espèces non indigènes
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la Baltique - Commission d'Helsinki
HOLAS	Évaluation holistique de la santé de l'écosystème de la mer Baltique
IC	Indicateur commun
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
MEDPOL	Programme pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine en mer Méditerranée
ODD	Objectif de développement durable
OE	Objectif écologique
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PoW	Programme de travail
QSR	Rapport sur la qualité
REMPEC	Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution marine accidentelle
SOx ECA	Zone de contrôle des émissions de SOx

1. Vision, concept et éléments pour l'approche méthodologique du QSR MED 2023

a. Objectif et vision

1. L'objectif du QSR MED 2023 est d'évaluer l'état de la mer Méditerranée et du littoral ainsi que les progrès réalisés pour atteindre son bon état écologique (BEE), afin de permettre une prise de décision éclairée et une action renforcée.
2. Comme défini dans la feuille de route du QSR MED 2023, la vision pour une mise en œuvre réussie du QSR MED 2023 est la suivante : une évaluation intégrée du BEE basée sur le DPSIR, développée sur des ensembles de données de surveillance consolidées et de qualité garantie, rapportées et traitées par un système d'information IMAP efficace qui est interopérable avec les réseaux de surveillance et de rapport nationaux et régionaux.

b. Sources de données

3. Conformément à la décision IG. 22/7 adoptée par la CdP 19 (Athènes, Grèce, février 2016), les produits d'évaluation de l'IMAP élaborés par le Secrétariat du PNUE/PAM, y compris le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2023, devraient être principalement basés sur les indicateurs communs et les données de surveillance fournies par les parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP. Dans les domaines où il existe des lacunes scientifiques et/ou de données, les produits d'évaluation peuvent également s'appuyer sur des projets scientifiques pertinents, des résultats pilotes et des données comparables d'autres organisations régionales et, si ces dernières ne sont pas disponibles, sur la littérature scientifique. En outre, ils doivent analyser les tendances et les facteurs de changement et s'appuyer sur les données socio-économiques disponibles.
4. Le QSR MED 2023 sera basé sur les objectifs écologiques, les indicateurs communs, les cibles et les descriptions du bon état écologique de l'IMAP. En consultation avec les parties contractantes, d'autres questions clés émergentes peuvent être identifiées pour être incluses dans le QSR MED 2023.
5. Les principales sources de données pour le QSR MED 2023 seront les données communiquées par les parties contractantes dans le système d'information IMAP dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance basés sur l'IMAP. Le système d'information IMAP permet actuellement de rendre compte de 11 indicateurs communs IMAP (IC 1, 2, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22 et 23), et il sera mis à niveau d'ici juin 2022 pour inclure tous les indicateurs communs IMAP obligatoires (IC 3, 4, 5, 18, 19, 20).
6. Un appel à la soumission obligatoire de données dans le système d'information IMAP a été lancé en juin 2020, demandant aux parties contractantes de déclarer systématiquement toutes les données de suivi de 2020, ainsi que les données collectées avant 2020, qui seront toutes deux utilisées aux fins de l'évaluation du QSR MED 2023. Les parties contractantes devraient être en mesure de communiquer au moins trois nouveaux ensembles de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs au groupe « Pollution et déchets marins » (EO5, EO9, EO10), au moins un nouvel ensemble de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs au groupe « Biodiversité et espèces non indigènes » (EO1, EO2) et un ensemble de données pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs au groupe « Côtes et hydrographie » (EO7 et EO8). En outre, une coopération sera assurée avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM-FAO) pour les données et l'évaluation liées aux indicateurs communs de l'objectif écologique 3 (capture de poissons et de crustacés exploités commercialement) (CI 7-12). Le suivi et la notification seront effectués conformément aux méthodes normalisées disponibles, aux fiches d'orientation, aux protocoles de surveillance et aux normes de données et aux dictionnaires de données, ce qui garantira la comparabilité des données notifiées et leur évaluation ultérieure.
7. Lorsque des lacunes dans les données sont constatées, les données générées par l'IMAP seront complétées par d'autres sources de données disponibles à définir et à convenir en consultation avec les parties contractantes sur la base de la cartographie des projets et institutions scientifiques pertinents, actuellement entreprise par le secrétariat du PNUE/PAM pour le QSR MED 2023 et pour une interfacescience-politique renforcée en Méditerranée (voir le tableau 3 pour les partenaires

et la liste des sources identifiées pour contribution à la préparation du QSR MED 2023). Cela concerne en particulier, mais pas exclusivement, les données relatives aux indicateurs communs candidats (24, 25, 26 et 27), les objectifs écologiques 4 et 6 qui sont en cours d'élaboration, ainsi que les données relatives aux questions émergentes qui seront traitées dans le QSR MED 2023. À cet égard, une réunion avec les projets scientifiques identifiés, les partenaires et les institutions est actuellement en cours d'organisation afin d'avoir lieu en août/septembre 2021 en vue de déterminer leur contribution en termes de données complémentaires, d'outils et de méthodologies pour la préparation et la livraison du QSR MED 2023 et de convenir d'un calendrier pour le partage des données régionales.

c. Approches méthodologiques pour l'évaluation

8. L'évaluation pour le QSR MED 2023 sera effectuée au niveau régional, sur la base, le cas échéant, des données et des informations provenant de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail du PNUE/PAM et des projets en cours (y compris les projets IMAP-MPA, EcAp MED III et ML MED II financés par l'UE et les projets-enfants pertinents du programme Med financé par le FEM). Lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des évaluations sous-régionales peuvent également être présentés pour des indicateurs communs spécifiques.

9. En fonction des progrès réalisés dans les méthodes d'évaluation intégrée, l'évaluation de l'état de la mer et des côtes méditerranéennes sera effectuée de manière intégrée au sein des deux ou trois groupes de l'IMAP (pollution et déchets marins, biodiversité et pêche, littoral et hydrographie) et, dans la mesure du possible, entre eux, et portera sur les interrelations entre les pressions et les impacts.

10. Conformément aux progrès qui seront réalisés par le système PNUE/PAM au cours des deux prochains exercices biennaux dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du QSR MED 2023, la méthodologie du QSR MED 2023 sera basée sur :

- une approche méthodologique DPSIR optimale ;
- des méthodologies d'évaluation intégrée identifiées et testées par le système PNUE/PAM dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP ;
- les lignes directrices du PNUE pour la réalisation d'évaluations environnementales intégrées (2019) ;
- des consultations régulières avec les parties contractantes, les principaux experts régionaux et les parties prenantes

11. Le système PNUE/PAM met actuellement en œuvre les activités identifiées dans la feuille de route du QSR MED 2023 comme des activités prioritaires à mettre en œuvre afin de proposer, d'affiner et de convenir des échelles d'évaluation et des méthodologies d'évaluation intégrée pour soutenir le développement du QSR MED 2023. Les propositions d'échelles et de méthodologies d'évaluation intégrées ont été affinées et proposées pour examen lors des réunions du cluster CORMON en 2021 (CORMON Déchets marins 30 mars 2021 ; CORMON Pollution 26-28 avril 2021 ; et CORMON Biodiversité et pêche 10-11 juin 2021) et les réunions des points focaux du CAR/ASP (juin 2021) et des points focaux du MED POL (session de juillet 2021) connexes et seront ensuite testés tout au long des années 2021 et 2022. Les échelles d'évaluation définies/approuvées par les CORMON début 2022 seront utilisées pour préparer la première ébauche du QSR MED 2023.

d. Processus et gouvernance

12. L'élaboration du QSR MED 2023 représente un effort participatif et conjoint de l'ensemble du système PAM, et sa bonne exécution dépendra du soutien et des contributions en temps voulu de chaque partie contractante, de chaque Composante du PAM, du Secrétariat et des Partenaires, à la surveillance, à la notification et à l'évaluation conformément à l'IMAP.

13. Le processus d'élaboration du QSR MED 2023 sera principalement guidé par la structure de gouvernance existante de l'EcAP/IMAP. Un processus efficace et régulier de consultation et de coordination sera assuré avec les parties contractantes par le biais du groupe de coordination de l'approche écosystémique et des CORMON, ainsi que des réunions d'experts sous-régionales, le cas échéant. Des réunions avec les parties contractantes se tiendront au moins une fois tous les deux ans au

niveau des points focaux du PAM, du groupe de coordination EcAp et des points focaux des composantes du PAM, qui examineront et approuveront les progrès, le plan de mise en œuvre opérationnel proposé, les approches méthodologiques et le contenu à toutes les étapes clés du processus d'élaboration du QSR MED 2023. Les travaux intersessions seront soutenus par des groupes de travail informels en ligne, établis au niveau des groupes de l'IMAP, selon les besoins et dans le cadre et selon des modalités concrètes à convenir entre les parties contractantes. Tout problème, retard ou exigence d'ajustement du plan de mise en œuvre et du contenu du QSR MED 2023 sera signalé aux organes de gouvernance concernés en temps utile.

14. Au niveau national, les parties contractantes ont été encouragées à établir des comités nationaux IMAP ou des structures similaires assurant la participation des institutions et des experts clés impliqués dans la mise en œuvre de l'IMAP afin de soutenir la mise en œuvre en temps voulu des programmes de l'IMAP nationaux, sur lesquels le QSR MED 2023 sera basé. Les membres du groupe de coordination de l'approche écosystémique et les utilisateurs nationaux désignés de l'IMAP joueront un rôle clé dans le processus, en veillant à ce que les parties contractantes apportent leurs contributions en temps utile, notamment en communiquant les données de surveillance dans le système d'information de l'IMAP et en préparant les évaluations nationales. Chaque partie contractante devra élaborer des fiches d'évaluation nationales pour tous les indicateurs ou certains indicateurs de l'IMAP national, qui seront ensuite regroupées par le Secrétariat au niveau régional (et éventuellement sous-régional) pour produire le QSR MED 2023.

15. Au niveau du Secrétariat du PNUE/PAM, l'élaboration du QSR MED 2023 sera coordonnée par l'unité de coordination avec le soutien technique du groupe de travail de l'IMAP. Le MED POL, le CAR/ASP, le CAR/PAP et le REMPEC seront responsables de la coordination et de la réalisation des travaux de fond et des chapitres pour les groupes Pollution et déchets marins, Biodiversité et Pêche, et Côte et Hydrographie, respectivement. Le Plan Bleu contribuera à l'analyse socio-économique et à la mobilisation de l'expertise pertinente à travers l'interface science-politique. Le CAR/INFO soutiendra les composantes de gestion, de visualisation et de communication des données.

e. Présentation des résultats

16. Le QSR MED 2023 sera publié en version imprimée et en ligne, en deux langues (anglais et français). Un résumé sera préparé en anglais, français, espagnol et arabe. La version imprimée suivra la structure approuvée par les parties contractantes (présentée dans la section 2 ci-dessous) et comprendra des cartes, des graphiques et des illustrations.

17. Les visualisations seront réalisées en utilisant les dernières technologies et innovations disponibles avec le CAR/INFO, GRID-Genève et d'autres structures partenaires qui seront identifiées dans le cadre de la cartographie des sources et des partenaires qui sera entreprise par le Secrétariat en 2021. Des graphistes peuvent être impliqués dès le début du processus d'évaluation pour produire des infographies plus avancées (y compris des infographies interactives pour la publication en ligne). Des exemples de visualisations (par exemple des infographies illustrant l'état par indicateur commun) utilisées par HELCOM pour HOLAS II et par d'autres partenaires pour des évaluations similaires peuvent être pris en considération.

18. La version en ligne sera publiée sur un site web dédié qui comprendra des fonctionnalités plus interactives telles que des cartes et des graphiques interactifs et personnalisables, des tableaux de bord, des fonctions de narration et d'autres fonctionnalités en fonction des ressources disponibles. Le site web du QSR MED 2023 sera lié au contenu du QSR MED 2017, et l'interopérabilité avec d'autres plates-formes web clés sera assurée dans la mesure du possible, en particulier le système d'information IMAP, la salle de situation environnementale mondiale (WESR) de l'UNEP et la plate-forme européenne WISE Marine.

19. Une stratégie de communication et de visibilité du QSR MED 2023 a été élaborée dans le cadre du projet EcAp MED III financé par l'UE, définissant les activités prioritaires et les possibilités de diffusion à grande échelle du QSR MED 2023 aux niveaux régional et mondial, et elle est soumise à l'examen de la présente réunion (UNEP/MED WG.514/6).

f. Chronologie

20. Un calendrier préliminaire pour la préparation du QSR MED 2023 a été préparé par le Secrétariat conformément à la feuille de route du QSR MED 2023 et en tenant compte du plan de travail du projet EcAp MED III financé par l'UE, qui contribuera à soutenir le processus. Le calendrier a été accepté sans autre demande de modification par les réunions du CORMON intégrées (décembre 2020). Les principales étapes et le calendrier pour la préparation du QSR MED 2023 sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Étapes et calendrier de la préparation du QSR MED 2023

Étapes clés/Étapes	Livraison attendue
La méthodologie, les grandes lignes, le processus de planification sont affinés/accordés dans un plan de mise en œuvre opérationnel et une note de concept révisés (y compris par le biais des CORMON)	Avril 2021
Définition des sources de données, des partenaires et des exigences en matière d'expertise, de partage des données et de consultation, et prise des dispositions nécessaires à la mise en œuvre	Août 2021
Le groupe de coordination EcAp fait le point sur les progrès et les problèmes ; progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route QSR MED 2023, méthodologie, plan, structure et contenu du QSR MED 2023, la stratégie de communication et de visibilité présentés pour examen par les PC et approbation par les PC	Septembre 2021
Préparation et présentation du premier projet de QSR MED 2023 pour examen par le CORMON sur la base des données et de l'évaluation disponibles	Avril 2022
Le système d'information de l'IMAP est entièrement opérationnel pour permettre la soumission de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP	Juin 2022
Signalement/collecte des données supplémentaires et test des méthodologies d'évaluation	Septembre 2022
Préparation/actualisation du second projet de QSR MED 2023 sur la base de nouveaux ensembles de données et de méthodes d'évaluation actualisées	Décembre 2022
Examen par les pairs et révision du contenu ; finalisation des graphiques, cartes et visualisations	Mars 2023
Présentation du projet de QSR MED 2023 final QSR MED 2023 aux CORMONs	Mars 2023
Développement de la plate-forme en ligne QSR MED 2023 avec des visualisations interactives	Juillet 2023
Soumission du QSR MED 2023 aux réunions du groupe de coordination EcAp et des points focaux du PAM	Septembre 2023
Soumission du QSR MED 2023 à la CdP 23	Décembre 2023
Version imprimée du QSR MED 2023 publiée en deux langues	Décembre 2023-janvier 2024
Activités de diffusion, de communication et de visibilité	Décembre 2023-février 2024

2. Éléments proposés pour le contenu du QSR MED 2021

21. Le tableau ci-dessous présente une proposition annotée révisée pour le contenu du MED QSR 2023 pour examen et approbation par les parties contractantes lors de la présente réunion. Cette proposition a été élaborée en tenant compte de la structure du QSR MED 2017 précédemment approuvée par les parties contractantes, ainsi que de la structure d'autres rapports similaires d'autres programmes pour les mers régionales.

Tableau 2. Contenu annoté du QSR MED 2023 proposé

Section	Annotations
Avant-propos (1 page)	
Remerciements Conseil consultatif Auteurs/consultants Liste des experts consultés	Pour la publication imprimée - en ligne, elle peut-être remplacée par le menu ou les onglets de la page de renvoi du QSR MED 2023
Acronymes et abréviations	Pour la publication imprimée – en ligne, elle peut-être remplacée par le menu ou les onglets de la page de renvoi du QSR MED 2023
Table des matières	Pour la publication imprimée – en ligne, elle peut être remplacée par le menu ou les onglets de la page de renvoi du QSR MED 2023
Principales conclusions ou résumé (1-2 pages)	<i>NOUVEAU</i> - (voir les exemples de HOLAS II et du QSR OSPAR 2010) pour une vue d'ensemble plus visuelle et plus courte des principaux résultats/conclusions du QSR MED 2023 pour chaque objectif écologique et d'autres sections thématiques (sujets émergents), ainsi que des résultats de l'évaluation intégrée et du DPSIR (possible grâce à l'infographie visuelle comme dans HOLAS II). Le résumé exécutif sera préparé en anglais, français, espagnol et arabe.
Introduction (« À propos du QSR ») 0.1. Le PNUE/PAM et la Convention de Barcelone : vision, buts et objectifs écologiques 0.2. Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes de la Méditerranée 0.3. Autres processus clés d'évaluation mondiaux et régionaux Approche et méthodologie pour la préparation du QSR MED 2023	Brève présentation du processus EcAp et IMAP en Méditerranée, des décisions clés, des liens avec les ODD et autres processus mondiaux, de l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la méthodologie de ce QSR. Il pourrait utiliser une structure similaire à celle du QSR MED 2017 (copié ici). La section sur l'IMAP peut présenter une mise à jour sur la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national par IC. La méthodologie d'évaluation intégrée et les spécificités de l'analyse DPSIR au niveau du PAM seront présentées ici en détail. La liste complète des OE et IC de l'IMAP peut être présentée soit dans un tableau ici, soit en annexe à la fin de la publication (pour la version en ligne, sous forme de page/d'onglet séparé.). En alternative, l'approche et la méthodologie peuvent être présentées dans une section indépendante après l'introduction, pour leur donner davantage d'importance.
1. La mer Méditerranée 1.1. Caractéristiques environnementales 1.1.1. L'environnement marin et côtier de la Méditerranée	Section donnant un aperçu du contexte régional méditerranéen en termes de caractéristiques environnementales et socio-économiques, similaire au QSR MED 2017. Dans la version imprimée, il doit s'agir de la

<p>Géographie, physiographie et paysages</p> <p>Circulation et masses d'eau</p> <p>Cadre hydrologique et climatique</p> <p>Caractéristiques de l'eau et des nutriments Biodiversité</p> <p>1.1.2. Changement climatique</p> <p>La région méditerranéenne : un point chaud du changement climatique</p> <p>Élévation du niveau de la mer (SLR)</p> <p>Risques, vulnérabilités et impacts liés au changement climatique</p> <p>Impacts possibles sur le BEE (NOUVEAU)</p> <p>1.2. Caractéristiques socio-économiques de la Méditerranée</p> <p>Introduction</p> <p>Population et développement</p> <p>Tourisme</p> <p>Transport maritime</p> <p>Exploration et exploitation de l'énergie, du gaz et du pétrole, exploitation minière et fabrication</p> <p>Pêche et aquaculture</p> <p>Sources de pollution terrestres.</p> <p>1.3. Coopération régionale (NOUVEAU)</p> <p>Convention de Barcelone et protocoles</p> <p>Autres cadres de politique régionale pertinents (par exemple, DCSMM)</p>	<p>première section après l'introduction pour définir le contexte de l'évaluation de la qualité.</p> <p>Par rapport au QSR MED 2017, une nouvelle sous-section (1.3) est proposée pour fournir le contexte de la politique régionale et de la coopération en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone. Alors que l'introduction ci-dessus comprendra un bref aperçu du processus de la Convention de Barcelone et de la mise en œuvre de l'approche écosystémique, cette sous-section pourrait fournir des informations plus approfondies sur les cadres politiques régionaux pertinents et les efforts de coopération régionale en vue d'évaluer et d'atteindre le BEE. Elle pourrait également expliquer les liens avec la DCSMM.</p> <p>La section 1.1 (Caractéristiques environnementales) ou 2 (Caractéristiques socio-économiques) pourrait aborder brièvement les services et les avantages des écosystèmes (dans le cadre de l'argument sur l'importance de la préservation des écosystèmes).</p> <p>La section sur le changement climatique (qui figure également dans le QSR MED 2017) devrait capitaliser sur les résultats du MedECC et être brève, en soulignant si possible la pertinence et l'influence possible du changement climatique sur les aspects/indicateurs couverts par l'IMAP (par exemple, les impacts possibles du CC sur l'eutrophisation, les habitats, les espèces, les ENI, l'érosion côtière). Il peut s'agir d'une simple analyse reposant sur les recherches mondiales disponibles si aucune analyse régionale n'est disponible. Cette partie serait ainsi mieux intégrée au reste.</p>
<p>2. Évaluation de l'état de la qualité en Méditerranée</p> <p>2.1 Groupe pollution et déchets</p> <p>2.1.1 Eutrophisation (OE5)</p> <p>- Résultats principaux = (paragraphe d'introduction)</p> <p>- Informations générales sur l'eutrophisation/les tendances et les sources de pression</p>	<p>Pour l'édition 2023 du QSR, une nouvelle approche est proposée par intégrer les IC dans des objectifs écologiques (OE) spécifiques, et par la suite des OE au niveau des clusters IMAP (plutôt que par IC individuel qui constituait l'approche du QSR 2017). Chaque section correspond à l'un des 11 objectifs écologiques de l'IMAP ; les sections sont regroupées par groupes (Pollution et déchets ; Biodiversité et ENI ; Côte et hydrographie) dans le même ordre que le QSR 2017.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 13-14) et méthodologie d'évaluation - Évaluation du BEE intégrée pour OE5 - Problèmes/tendances spécifiques par IC sélectionnée (éventuellement sous forme de diagrammes ou de figures, et de cartes si possible) - Analyse et conclusions <p>2.1.2 Pollution (OE9)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) - Informations générales sur la pollution/contaminants, y compris les tendances et les sources de pression - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 17-21) et méthodologie d'évaluation - Évaluation du BEE intégrée pour OE9 - Problèmes/tendances spécifiques par IC sélectionnée (éventuellement sous forme de schémas ou de figures, et de cartes si possible) - Analyse et conclusions <p>2.1.3 Déchets marins (OE10)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) - Informations générales sur les déchets marins, y compris les tendances et les sources de pression - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 22-23) et méthodologie d'évaluation ; l'IC 24 pourrait être présenté dans un encadré séparé pour faire le point sur son statut - Évaluation du BEE intégrée pour OE10 - Problèmes/tendances spécifiques par IC sélectionnée (éventuellement sous forme de schémas ou de figures, et de cartes si possible) - Analyse et conclusions 	<p>Conformément à ce qui précède, pour chaque groupe, une section finale est proposée, fournissant des éléments pour l'évaluation intégrée au sein de ce groupe (parmi les OE), suivant la démarche DPSIR, et éventuellement des éléments pour l'intégration avec d'autres groupes ; ou, si la méthodologie pour l'évaluation intégrée du BEE par groupe n'est pas prête, cette section pourrait fournir une mise à jour sur les progrès des méthodologies et des recommandations pour la prochaine évaluation.</p> <p>Chaque section par OE comprendra les éléments essentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un court paragraphe avec les résultats clés pour cet objectif écologique (3-4 phrases max), qui peut être présenté sous forme de chapeau comme dans HOLAS II ou dans un encadré similaire à celui d'OSPAR. - Introduction aux questions liées à cet objectif écologique (tendances, sources de pression, cibles). - Une présentation des indicateurs communs utilisés pour l'évaluation et une brève description de la méthodologie d'évaluation du BEE utilisée, y compris l'utilisation des critères d'évaluation dans l'agrégation des résultats d'évaluation à des échelles d'évaluation emboîtées de manière optimale, ainsi que la visualisation des résultats de l'évaluation en appliquant, dans la mesure du possible, les outils au sein de la méthodologie d'évaluation spécifique du BEE sélectionnée, c'est-à-dire des cartes/graphiques/infographies ; - Évaluation intégrée pour l'OE en utilisant dans la mesure du possible l'approche DPSIR, basée sur les résultats de l'évaluation de l'IC ; et si possible, comparaison avec le QSR 2017. - Les points forts de chaque indicateur commun au cas où ils devraient faire l'objet d'une attention particulière (ils peuvent être dans des encadrés). - Analyse/conclusions sur le respect et le non-respect des objectifs de BEE ainsi que les propositions des prochaines étapes pour les mesures/efforts supplémentaires à mettre en place pour atteindre le BEE, quelles sont les perspectives d'avenir et quels sont les
--	--

	<p>risques, les défis à relever. Cette dernière sous-section pourrait également mettre en évidence les problèmes de manque de données et les efforts supplémentaires nécessaires pour améliorer la disponibilité des données.</p> <p>Pour chaque groupe, l'évaluation sera basée sur les indicateurs communs obligatoires de l'IMAP, contrôlés et communiqués par les parties contractantes. Dans la mesure du possible, des informations/mises à jour seront également fournies pour les indicateurs communs candidats dans le cadre des chapitres/sections pertinents, sur la base des données disponibles (ICC24, 25, 26 et 27).</p> <p>Pour le groupe « Pollution », la section 2.1.4 sur EO11 concerne les indicateurs communs candidats CCI 26 et CCI 27 qui ne font actuellement pas partie de la surveillance et de l'évaluation obligatoires de l'IMAP. Elle sera donc basée sur les données disponibles de sources externes et sera préparée en partenariat avec l'ACCOBAMS et d'autres partenaires ; son approche sera donc dans une certaine mesure différente des autres sections, et le plan proposé pour cette section peut changer en fonction des données et des méthodes disponibles.</p>
<p>2.2 Groupe Biodiversité et ENI</p> <p>2.2.1 Biodiversité (OE1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphed'introduction) - Informations générales sur les habitats et les espèces, y compris les tendances et les sources de pression - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 1-5) et méthodologie d'évaluation - Évaluation intégrée pour OE1 - Problèmes/tendances spécifiques par IC/taxons/espèces principales sélectionnée (éventuellement sous forme d'encadré - à confirmer) - Analyse et conclusions <p>2.2.2 Espèces non-indigènes (OE2)</p>	<p>Voir l'explication ci-dessus de la structure par groupe et par sous-section d'OE.</p> <p>La section 2.2.1 (OE1) comprendra des informations de base sur les habitats et les espèces, qui devraient faire référence aux tendances, aux sources de pression et à l'état des connaissances sur chaque habitat/groupe d'espèces concerné à travers les pays/sous-régions méditerranéens.</p> <p>La section 2.2.1 devrait présenter une évaluation intégrée par composante de la biodiversité (par exemple, une évaluation pour les habitats, une pour les mammifères marins, une pour les oiseaux de mer, une pour les tortues marines)</p> <p>La section 2.2.2 (OE2) sera basée principalement sur les résultats de l'évaluation de base des ENI et des listes nationales partagées par les parties contractantes, avec une contribution possible des</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) - Informations générales sur les ENI, y compris les tendances et les sources de pression - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 6) et méthodologie d'évaluation - Évaluation intégrée pour l'OE2 - Problèmes/tendances spécifiques par espèce /sources principales/points chauds/zones les plus vulnérables aux ENI (éventuellement sous forme d'encadré - à confirmer) - Analyse et conclusions <p>2.2.3 Prise de poissons et de crustacés exploités commercialement (OE3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) - Informations générales sur la pêche commerciale et les tendances - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 7-12) et méthodologie d'évaluation - Évaluation intégrée pour OE3 - Problèmes/tendances spécifiques par IC/espèce (éventuellement sous forme d'encadré - à confirmer) - Analyse et conclusions <p>2.2.4 Éléments pour les réseaux alimentaires marins (OE4) et l'intégrité des fonds marins (OE6) (<i>NOUVEAU</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - OE4 <ul style="list-style-type: none"> - Principaux problèmes et sources de pression - État d'avancement en matière de données, de surveillance et d'évaluation - Évaluation préliminaire pour OE4 et conclusions - OE6 	<p>résultats des pilotes sous-régionaux. La portée géographique des données et des échelles utilisées doit être clairement présentée dans la sous-section sur la méthodologie.</p> <p>Un encadré spécial pourrait être ajouté pour décrire les pilotes sous-régionaux et les efforts de surveillance conjoints. La section sur les questions/tendances spécifiques peut mettre en évidence des tendances par groupe taxonomique ou groupe éco-fonctionnel d'espèces, et comprendra des indications sur les principales sources, les points chauds et les zones les plus vulnérables aux NEI, ainsi qu'une référence à l'établissement d'une liste régionale et sous-régionale d'espèces envahissantes à surveiller.</p> <p>La section 2.2.3 (OE3) sera préparée avec le soutien de la CGPM sur la base de leur base de données. Un lien clair sera établi entre l'IC 12 (captures accessoires d'espèces vulnérables et non ciblées) et l'IC 2 (état des espèces et des communautés typiques de l'habitat) et l'IC 5 (caractéristiques démographiques de la population). Les conclusions porteront notamment sur les espèces commerciales figurant à l'annexe III du protocole de la convention de Barcelone relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (« Espèces dont l'exploitation est réglementée »).</p> <p>La section 2.2.4 (OE4 et OE6) concerne les objectifs écologiques pour lesquels aucun indicateur commun n'a encore été élaboré mais qui seront avancés au cours des exercices biennaux 2020- 2021 et 2022-2023. En l'absence de données de surveillance IMAP pour ces deux OE, la section pourrait s'appuyer sur les sources de données disponibles identifiées et approuvées par le biais des CORMON et les refléter, fournir une évaluation préliminaire dans la mesure du possible, et tirer des conclusions et des recommandations pour une surveillance et une évaluation plus poussées des OE4 et 6 (et si possible, des recommandations de mesures basées sur les questions/pressions clés identifiées liées à ces OE).</p> <p>Explorer la possibilité d'inclure l'intégrité du fond marin, reconnaissant que l'OE6 est en cours d'élaboration, avec des liens clairs entre la fiche d'information sur les indicateurs communs, pour entreprendre une évaluation pour la composante biodiversité, c'est-à-dire pour les espèces.</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Principaux problèmes et sources de pression - État d'avancement en matière de données, de surveillance et d'évaluation - Évaluation préliminaire pour OE6 et conclusions 	
<p>2.3 Groupe Côte et Hydrographie</p> <p>2.3.1 Hydrographie (OE7)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) - Informations générales sur l'hydrographie, y compris les tendances et les sources de pression - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 15) et méthodologie d'évaluation - Problèmes/tendances spécifiques par habitat ou type de pression (éventuellement sous forme d'encadré - à confirmer) - Analyse et conclusions <p>2.3.2 Écosystèmes et paysages côtiers (OE8)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats principaux (paragraphe d'introduction) Informations générales sur les écosystèmes côtiers, y compris les tendances et les sources de pression (un encadré sur le changement climatique et l'érosion côtière pourrait être ajouté) - Méthodologie : Indicateurs communs utilisés dans l'évaluation (IC 16) et méthodologie d'évaluation, l'ICC 25 pourrait être présenté dans un encadré séparé pour faire le point sur son état 	<p>Voir l'explication ci-dessus de la structure par groupe et par sous-section d'OE.</p> <p>Un encadré sur les produits côtiers innovants et les méthodes et technologies de collecte et d'évaluation des données pourrait être ajouté (par exemple, Copernicus, EMODnet, Marinomica).</p> <p>Renforcer le lien entre l'hydrographie et la biodiversité, notamment en ce qui concerne les habitats.</p> <p>En raison de la grande complexité de cet indicateur commun, une évaluation de base peut être réalisée à ce stade.</p>
<p>2.4 Vers une évaluation intégrée du BEE en Méditerranée</p>	<p>En fonction du niveau d'avancement des méthodologies d'évaluation intégrée du PNUE/PAM, cette section pourrait proposer une brève évaluation intégrée du BEE de la mer et des côtes de la Méditerranée ainsi que des pressions et impacts cumulatifs, basée sur la méthode DPSIR ; ou décrire les efforts actuels et l'état d'avancement de la mise au point de ces méthodologies, et résumer les principales pressions, l'état général et les impacts sur la base des évaluations fournies dans les sections 2.1-2.3.</p>

<p>3. Actions et mesures du PNUE/PAM pour faire face aux pressions et protéger la mer et les côtes de la Méditerranée</p>	<p>(<i>NOUVEAU</i>) Cette section pourrait comprendre une analyse des mesures et actions existantes entreprises au niveau régional en Méditerranée dans le cadre du PAM Convention de Barcelone, afin de faire face à des pressions spécifiques et d'améliorer l'état de la mer et des côtes par rapport aux objectifs écologiques et aux indicateurs communs du PAM. Une analyse de l'efficacité des mesures pourrait être proposée (au moins brièvement).</p> <p>Les encadrés pourraient se concentrer sur des réalisations spécifiques à mettre en évidence (par exemple, ASPIM, SOx ECA, plans régionaux de lutte contre la pollution et les déchets marins, plans d'action régionaux pour les espèces et habitats clés, GIZC/CRF). Cette section pourrait notamment mettre en évidence les efforts déployés pour la gestion intégrée des écosystèmes.</p>
<p>4. Conclusions et voies à suivre/perspectives d'avenir</p> <p>4.1 Questions clés, risques et priorités</p> <p>4.2 Recommandations pour les actions/mesures prioritaires</p> <p>Recommandations pour la surveillance et l'évaluation futures</p>	<p>Cette section pourrait fournir un résumé des principaux problèmes identifiés dans le QSR par l'évaluation, et une analyse de l'état général et des tendances basée sur l'évaluation, ainsi que des risques futurs possibles, si aucune mesure n'est prise.</p> <p>Elle devrait ensuite inclure des recommandations sur les éventuels domaines d'action prioritaires et les mesures à développer pour faire face aux pressions et aux facteurs clés. Cette partie peut également mettre en évidence certains efforts encourus et planifiés qui ont été identifiés comme particulièrement efficaces (par exemple, le SOx ECA).</p> <p>Enfin, elle devrait identifier les principaux défis et fournir des recommandations concernant les lacunes des données à combler pour le prochain QSR (2029) et les méthodes de surveillance et d'évaluation.</p>
<p>Annexes</p> <p>Liste des OE et IC de l'IMAP Liste des espèces Liste des habitats marins Études de cas sous-régionales Autres annexes à venir</p>	<p>Les annexes comprendront toutes les informations supplémentaires utiles, telles que la liste des OE et des IC de l'IMAP, si elle ne figure pas dans l'introduction ; la liste des espèces et des habitats clés considérés ; des études de cas spécifiques (si elles ne figurent pas dans les encadrés au sein de chapitres thématiques), etc.</p>
<p>Glossaire</p>	<p>Pour la publication imprimée - en ligne, il peut être remplacé par le menu ou les onglets de la page d'accueil du QSR MED 2023.</p>

Références	Pour la publication imprimée - en ligne, elles peuvent être remplacées par le menu ou les onglets de la page d'accueil du QSR MED 2023, ou au bas de chaque section/page.
Illustrations/crédits photos	Pour la publication imprimée - en ligne, elles peuvent être remplacées par le menu ou les onglets de la page d'accueil du QSR MED 2023, ou au bas de chaque section/page.

Tableau 3

Partenaires identifiés pour contribuer à la préparation du QSR MED 2023

Institution/autorité scientifique détentrice des données	Initiative / projet	Type de contribution	Couverture géographique	Contribution possible aux objectifs écologiques / indicateurs communs de l'IMAP
ACCOBAMS	Initiative d'enquête de l'ACCOBAMS	Distribution et abondance des cétacés, des tortues de mer, des élasmobranches, des poissons et des oiseaux	Méditerranéen	IC 3 Distribution des espèces IC 4 Abondance de la population
		Distribution et abondance des déchets marins flottants	Méditerranéen	IC 23 Déchets dans la colonne d'eau
	QuietMED II	Bruit sous-marin	?	CCI 26, CCI 27 Bruits sous-marins
Birdlife Europe et Asie centrale		Données sur les oiseaux de mer	Méditerranéen	IC 3 (Répartition des espèces) et CI 4 (Abondance de la population) relatives aux oiseaux marins
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)				
CEFE-EPHE PSL	Projets INDICIT-I et INDICIT-II	Données sur l'ingestion de déchets marins	Méditerranéen	CCI 24 Ingestion de déchets marins
Centre pour l'énergie, l'environnement et les ressources CENER21 CMCC				
		Données sur le changement climatique et outils de modélisation	Méditerranéen	Section 1.1.2 Changement climatique Indicateurs communs multiples
CIESM	Dossiers historiques sur la faune marine	Données de biodiversité	Méditerranéen	IC 1-5
	Atlas des espèces exotiques	Espèces non indigènes	Méditerranéen	IC 6 Espèces non indigènes
Centre commun de recherche de la CE (CCR)		Critères d'évaluation ; méthodes d'évaluation (DCSMM et IMAP)	Méditerranéen	Indicateurs communs multiples
AEE	Copernicus Marine Service (CMEMS)	Chlorophylle a Température, salinité, niveau de la mer, contenu thermique, variabilité significative de la hauteur des vagues	Méditerranéen	Section 1.1 Caractéristiques environnementales OE 5 Eutrophisation (CI 13-14)
	Service de surveillance des terres Copernic (CLMS)	Utilisation des sols, couverture des sols, changement d'utilisation des sols, changement de couverture des sols	Côte nord de la méditerranée - extension possible à la côte sud	Section 1.2 Activités humaines OE 7 Hydrographie (CI 15) OE 8 Écosystèmes côtiers (IC 16, CCI 25)
EMODnet	Bathymétrie	Bathymétrie	Méditerranéen	OE 6 Intégrité des fonds marins

	Biologie	Présence d'espèces : lieu, date, profondeur Mesures biologiques : p. ex., abondance, biomasse Informations sur l'échantillonnage et la méthodologie Caractéristiques du spécimen : p. ex., longueur, stade de la vie, sexe Paramètres abiotiques : p. ex., type de sédiment, température, salinité	Méditerranéen	OE 1 Biodiversité (IC 1-5)
	Chimie	Acidité Antifoulants Chlorophylle Gaz dissous Engrais Métaux lourds Déchets marins à base d'hydrocarbures Matière organique Pesticides et biocides Polychlorobiphényles Radionucléides Silicates	Méditerranéen	OE 5 Eutrophisation (IC 13-14) OE 9 Pollution (IC 17-21)
	Géologie	Taux de sédimentation	Méditerranéen	OE 6 Intégrité des fonds marins
	Activités humaines	Données sur les activités maritimes	Méditerranéen	Section 1.2 Caractéristiques socio-économiques de la Méditerranée
	Physique	Température de l'eau Salinité de l'eau Conductivité de l'eau Courants et vents Propriétés optiques Niveau de la mer Bruit sous-marin (dB)	Méditerranéen	Section 1.1 Caractéristiques environnementales CCI 26, CCI 27 Bruits sous-marins
	Habitats des fonds marins - EUSeaMap	Habitats des fonds marins EUNIS	Méditerranéen	IC 1 Répartition des habitats
ESA	Division EOP-SD (Earth Observation Programme Data Applications) et bureau EOP-SI (Earth Observation Programme Sustainable Initiatives)	Utilisation des produits de l'initiative/des projets de l'ESA MED REGIONAL, y compris les suivants : Cartes multimission haute résolution et sans lacunes, directement dérivées de produits de qualité de l'eau (par exemple, concentration de chlorophylle a, matières en suspension, turbidité, etc.) Cartes multimission haute résolution et sans lacunes, d'OE expérimentaux dérivés « indirectement » de la qualité de l'eau (p. ex. concentration de nutriments, concentration		Indicateurs communs multiples

		bactériologique, oxygène dissous ou tout autre paramètre pertinent pour les utilisateurs finaux engagés...) Produit à valeur ajoutée multiforme de l'extension et des caractéristiques du panache fluvial ainsi que d'autres cartes disponibles pertinentes pour les OE de l'IMAP Les produits liés à l'application des techniques de prévision-		
FAO/CGPM	Cadre de référence pour la collecte de données (CRCD)	Chiffres globaux de la pêche nationale (nombre de navires, débarquement total, capacité totale, puissance motrice totale) Capture Capture accidentelle d'espèces vulnérables Flotte Effort Données socio-économiques Informations biologiques	Méditerranéen	Section 1.2 Caractéristiques socio-économiques de la méditerranée OE 3 Pêche (IC 7-12) OE 4 Réseaux trophiques marins (partiellement) OE 6 Intégrité des fonds marins OE 10 Déchets marins OE 11 Bruits sous-marins
INOGS	Harmonia	Contaminants dans la sous-région Adriatique-Ionienne	Sous-région Adriatique-Ionienne	IC 17, 18, 19, 20, 21
HCMR (hôte)	MedOBIS	Espèces non indigènes	Méditerranéen	IC 6 E Espèces non indigènes
HCMR	MED RÉGION	Méthodologies de surveillance et d'évaluation du milieu marin en Méditerranée	Méditerranéen	Tous les CI, en particulier IC 13, 14, 17, 18, 19 et CCI 24
AIEA			Méditerranéen	Indicateurs communs multiples
IUCN Méditerranée			Méditerranéen	Indicateurs communs multiples
ICES	Le ICES a publié des travaux (juin 2021)	Répartition de la pression de pêche, y compris une compilation préliminaire de données pour la Méditerranée.	Méditerranée	EO6
Fondation MAVA		Données de biodiversité	Méditerranéen	Indicateurs communs liés à la biodiversité
Medasset		Données et méthodologies relatives aux tortues marines	Méditerranéen	IC 3 (Répartition des espèces) et IC 4 (Abondance de la population) relatives aux tortues marines
MEDPAN			Méditerranéen	
MIO-ECSDE		Données et méthodologies sur les déchets marins	Méditerranéen	IC 22, 23, CCI 24

Université de Sienne	PAM Plastic Busters	Données sur les déchets marins	Méditerranéen	IC 22, 23, CCI 24
Décennie des Nations unies pour l'océanographie		Interface science-politique, priorités méditerranéennes liées à la surveillance, à l'évaluation et au changement climatique	Méditerranéen	Indicateurs communs multiples
PNUE-WCMC	Portail de données	Données de biodiversité	Non précisé	Indicateurs communs liés à la biodiversité
Université de Malaga	MedBioLitter	Interaction entre les déchets marins et le biote	Méditerranéen	CCI 24 Ingestion de déchets marins / enchevêtrement
WWF Méditerranée			Méditerranéen	

Annexe III

Stratégie de communication et de visibilité MED QSR 2023

Stratégie de communication et de visibilité pour le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

1. Introduction

1. Cette stratégie de communication et de visibilité pour le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2023 (QSR MED) est élaborée conformément à la stratégie de communication opérationnelle du PNUE/PAM, activité 1.1.1, qui prévoit l'élaboration d'un dossier de communication pour les publications phares du PAM, y compris le QSR MED 2023.

2. Objectif général

2. Les objectifs généraux de la stratégie de communication et de visibilité du QSR MED 2023 sont les suivants :

- Veiller à ce que le QSR MED 2023 publié soit largement diffusé et bénéficie d'un haut niveau de visibilité ;
- Promouvoir les conclusions du QSR MED 2023 sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens afin de soutenir une gestion marine et côtière fondée sur des données probantes et préconiser des politiques et des mesures basées sur ces données améliorées pour accompagner les efforts visant à atteindre le BEE.

3. La réalisation de ces objectifs sera mesurée par une série d'indicateurs spécifiques, détaillés ci-dessous :

Objectif	Indicateurs de réussite
Veiller à ce que la publication du QSR MED 2023 bénéficie d'un haut niveau de visibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions sur le QSR MED 2023 par des représentants du PAM lors de conférences et d'événements relatifs à l'environnement et au développement • Nombre total de bénéficiaires ciblés par les activités de communication initiées par le PAM • Mesures agrégées de téléchargement du QSR MED 2023 à partir du site Web dédié • Placement du QSR MED 2023 dans les résultats de recherche Google avec les mots clés : Méditerranée + environnement + évaluation (QSR MED 2023 devrait apparaître dans les 20 premiers résultats retournés par Google). • Nombre de coupures de presse et importance (diffusion/suivi des organisations médiatiques rapportant ou citant le QSR MED 2023) des supports médiatiques citant et/ou utilisant le contenu, les résultats et/ou les messages du QSR MED 2023
Promouvoir les conclusions et les messages clés du QSR MED 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et ampleur (c'est-à-dire nombre de participants) des événements de sensibilisation dans le cadre des principaux forums politiques auxquels assistent les décideurs des pays méditerranéens où les messages du QSR MED 2023 sont diffusés. • Nombre de parties prenantes et de décideurs informés des résultats du QSR MED 2023 ; • Les messages du QSR MED 2023 apparaissent dans les déclarations des ministres de l'environnement et autres décideurs des pays méditerranéens • Les messages du QSR MED 2023 apparaissent dans les déclarations/interventions/présentations des partenaires et autres parties prenantes sur la Méditerranée

3. Groupes cibles

4. Des groupes cibles ont été identifiés comme pertinents pour les activités de communication et de visibilité du QSR MED 2023 : décideurs ; experts/scientifiques ; multiplicateurs (hors médias) ; médias conventionnels ; et médias sociaux. La liste peut comprendre les éléments suivants :

- Parties contractantes à la Convention de Barcelone
- Équipes de pays des Nations unies dans les pays méditerranéens
- Missions permanentes des pays méditerranéens auprès des Nations unies à New York, Genève, Nairobi et Athènes
- Membres des commissions de l'environnement et du développement au sein des parlements des pays méditerranéens
- Bureaux du réseau du Pacte mondial des Nations unies dans la région méditerranéenne
- Commission générale des pêches pour la Méditerranée - CGPM
- Forums UpM
- Banque mondiale, FEM, BERD, BEI et autres institutions financières
- Partenaires PAM
- Autorités locales / élus des villes côtières méditerranéennes
- Réseau SciDev MENA
- Autres projets, institutions, réseaux, initiatives et processus régionaux (méditerranéens) (p. ex., MedProgramme, MEDREGION, QuietMED II, INDICIT II).
- Autres organisations intergouvernementales et conventions/accords pertinents (p. ex., la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO/CGPM), l'UNESCO-COI).
- Décennie des Nations unies pour la science océanographique au service du développement durable et ses acteurs
- Projets, en adéquation avec les thématiques proposées
- etc.

Experts/scientifiques

- Communauté scientifique

Médias conventionnels

- Liste de contacts du PNUE/PAM, y compris les agences de presse des pays méditerranéens
- Contacts médias des CAR
- Représentants des médias au Palais des Nations via le bureau de presse du PNUE à Genève
- Médias internationaux et régionaux dotés d'un service Environnement
- Africa 21 et le réseau des journalistes du Maghreb
- Réseaux de journalisme vert

Médias sociaux

- Les utilisateurs de plates-formes sociales qui s'intéressent aux questions d'environnement et de développement dans la région méditerranéenne

4. Autres aspects

- Le QSR MED 2023 recevra un ISBN en tant que publication du PNUE ; les ressources de diffusion du PNUE doivent être exploitées pour en maximiser la visibilité.
- Se concentrer sur les conclusions clés du QSR MED 2023 dans toutes les activités de communication.
- Créer un hashtag pertinent et clair : (à définir ; par exemple #2023MEDQSR et #MedReport2023).
- S'assurer du soutien des membres de la « communauté » élargie du système du PAM-Convention de Barcelone, y compris les partenaires du PAM et les membres de la CMDD, pour promouvoir le QSR MED 2023 lors de tous les événements/conférences pertinents en vue de faire progresser les réflexions et le dialogue sur la base de preuves (fournies par le QSR MED 2023).

- Assurer la visibilité du processus global de mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la région en veillant à la cohérence et à la continuité de la communication avec les projets déjà menés et encore en cours financés par l'UE (par exemple, EcAp MED III, Marine Litter MED II, IMAP PAM et MedProgramme) et d'autres initiatives et les projets pertinents du PNUE/PAM dans le cadre de la stratégie de communication du PNUE/PAM, ainsi que des travaux du PNUE pour les mers régionales sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique au niveau mondial.

Annexe IV

Valeurs de référence et valeurs de seuil 2021 pour l'indicateur commun 22 de l'IMAP

Tableau 1: Valeurs de référence et valeurs de seuil 2021 pour l'indicateur commun 22 de l'IMAP

Indicateurs de l'IMAP	Catégories de déchets marins	Valeurs de base 2016	Valeurs de base 2021	Valeurs de seuil 2021
Indicateur commun 22	Déchets marins sur les plages	450-1400 éléments/100m	369 éléments/100m	130 éléments/100m